

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux Léon Trégor porté par le Syndicat mixte des bassins du Haut Léon

En application du code de l'environnement et par arrêté préfectoral du 28 novembre 2017, une enquête publique portant sur le projet susmentionné est ouverte pendant 31 jours consécutifs, du **mercredi 3 janvier 2018 au vendredi 2 février 2018** inclus, dans les communes de Botsorhel, Carantec, Cléder, Commana, Garlan, Guerlesquin, Guiclan, Guimaec, Guimiliau, Henvic, Ile de Batz, Lanhouarneau, Lanmeur, Lannéanou, Le Cloître-Saint-Thegonnec, Locquéolé, Locquirec, Mespaul, Morlaix, Plestin-les-Grèves, Pleyber-Christ, Plouégat-Guerrand, Plouégat-Moysan, Plouéan, Plouescat, Plouézoch, Plougar, Plougasnou, Plougouven, Plougoulm, Plougourvest, Plouigneau, Plouneour-Menez, Plounévez-Lochrist, Plourin-les-Morlaix, Plouvorn, Plouzévéde, Le Ponthou, Roscoff, Saint-Jean-du-Doigt, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Pol-de-Léon, Saint-Sauveur, Sainte-Sève, Saint-Thegonnec-Loc-Eguiner, Saint-Vougay, Santec, Sibiril, Taulé, Tréflaouéan, Trémel et Trezilié.

Le dossier d'enquête comporte :

- un rapport de présentation ;
- le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) ;
- le règlement ;
- l'évaluation environnementale ;
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique ;
- le bilan de la phase de consultation avec l'avis de l'autorité environnementale.

Ce dossier est consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- sous format papier dans les mairies des communes concernées, dans les sous-préfectures de Morlaix et Lannion, ainsi que dans les préfectures du Finistère et des Côtes-d'Armor,

- sous format numérique à la mairie de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi qu'aux adresses électroniques suivantes : <http://www.syndicat-haut-leon.fr> ou [www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr).

Des informations relatives à ce projet peuvent être demandées au syndicat mixte des bassins du Haut-Léon ZA de Mes Ménez 29410 SAINT THEGONNEC – LOC EGUINER - 02 98 79 64 89 et il est possible de demander à ses frais communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture du Finistère.

Des observations et propositions peuvent être faites :

- sur le registre mis à disposition en même temps que le dossier
- par écrit à la présidente de la commission d'enquête au siège de l'enquête « Hôtel de ville 2 place de la Mairie 29410 SAINT THEGONNEC – LOC EGUINER »
- par voie électronique à: [enquetesagelt@gmail.com](mailto:enquetesagelt@gmail.com) (observations reçues jusqu'à 17heures le vendredi 2 février 2018)

Les observations sont consultables dans les meilleurs délais au siège de l'enquête (observations écrites par voie postale ou reçues pendant les permanences de la commission d'enquête) ou sur le site de la préfecture (observations sous forme électronique) et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La commission d'enquête est composée de Mme Josiane GUILLAUME (présidente, attachée principale de préfecture en retraite) et de Messieurs Yves-Hubert GUENIOT (commissaire enquêteur, ingénieur des ponts et chaussées en retraite) et Gilles PICAT (commissaire enquêteur, officier général de la Marine en retraite).

En cas d'empêchement, un ou des commissaires enquêteurs pourront être désignés après interruption de l'enquête publique.

Un ou des membres de la commission d'enquête recevront les déclarations écrites et orales des intéressés en mairie de :

COMMUNES	DATES	HEURES
SAINT-THEGONNEC-LOC-EGUINER	Mercredi 3 janvier 2018	9 heures à 12 heures
PLOUZEVEDE	Jeudi 11 janvier 2018	14 heures 30 à 17 heures 30
PLOUIGNEAU	Lundi 15 janvier 2018	9 heures à 12 heures
PLOUGASNOU	Lundi 15 janvier 2018	14 heures 30 à 17 heures 30
SAINT-POL-DE-LEON	Mardi 23 janvier 2018	9 heures à 12 heures
MORLAIX	Samedi 27 janvier 2018	9 heures à 12 heures
PLESTIN-LES-GREVES	Mardi 30 janvier 2018	14 heures à 17 heures
SAINT-THEGONNEC-LOC EGUINER	Vendredi 2 février 2018	14 heures à 17 heures

À l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête est mise à disposition pendant un an dans les mairies où s'est déroulée l'enquête, en sous-préfectures de Morlaix et Lannion ainsi qu'en préfectures à Quimper et Saint-Brieuc ou sont consultables sur le site internet de la préfecture du Finistère ([www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr) - rubrique Publications). Les personnes désirant obtenir communication du rapport et des conclusions doivent en exprimer la demande auprès des services de la préfecture du Finistère.

Les préfets du Finistère et des Côtes-d'Armor sont compétents pour prendre la décision d'approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Léon-Trégor.